

[REDACTED]

[REDACTED]

Le 6 aout 2021

A :

Communauté de communes de Morlaix
Bro Montroulez
2B voie d'accès au port
BP 97121
29671 Morlaix cedex

Objet en référence :

Réclamation suite PLU 2020 sur parcelles cadastrées
WL 217 et WL 218 sises La petite croix de Pierre
Commune de Plougonven

Envoi en référence :

Mairie de Plougonven

Mesdames, Messieurs,

Voilà un an que je m'occupe de la vente des parcelles de mon père listées ci-dessus.

En l'état actuel des contraintes du PLU, parcellisation entraînant des surfaces de construction trop petites, sortie sur la départementale en plein virage, donc, dangereuse, font que les potentiels acheteurs remettent leurs projets de constructions ailleurs.

J'ai fait faire une étude de faisabilité à nos frais, j'ai un agent IAD qui s'occupe de la vente sur place, rien n'y fait.

Je viens donc auprès de vous porter réclamation afin que ces contraintes soient allégées voir retirées lors de la prochaine révision du PLU.

J'ai bien conscience que votre intérêt est de densifier le territoire.

J'ai moi-même été confrontée à de telles décisions lors de mon mandat électoral local.

Cependant, il conviendrait de ne pas décourager les propriétaires terriens, car, dans les difficultés de la vie actuelle, ils ne souhaitent pas vendre à perte.

Pour notre part, en tenant compte des prix du marché local, nous avons déjà baissé 2 fois le prix, nous ne pouvons aller au-delà.

Je joins à ce courrier l'étude faite par le cabinet « QUARTA » pour votre parfaite compréhension du problème, étude nous appartenant en propre, à ne pas diffuser.

Vous comprendrez ce point j'en suis sûre.

Ne doutant pas de l'aide que vous pourrez nous apporter, veuillez agréer, Mesdames, messieurs, l'expression de ma considération la meilleure.

[REDACTED]